

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 octobre 2012, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers:**

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

**Est absent le conseiller :**

Stéphane Pincince

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE:**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-168 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE :
  - Premier projet de règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 septembre 2012, à 20 h
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Inscription facture "Mauvaise créance"
  - 5.4 Adoption - Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
  - 5.5 Croix-Rouge canadienne division du Québec pour section les Maskoutains
  - 5.6 Développement secteur sud – Services professionnels en ingénierie – Mandat pour surveillance de chantier
  - 5.7 Aménagement intersection route 137 et rang 7 – Offre de services professionnels
  - 5.8 Réservoir d'eau potable et poste de surpression – Devis pour exploitation – Offre de services professionnels
  - 5.9 Maintenance des bornes d'incendies / purges
  - 5.10 Mise à jour des systèmes de sécurité bâtiments municipaux
  - 5.11 Service des incendies – Achat divers

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

6. LÉGISLATION :
- 6.1 Adoption - Règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 12-267 abrogeant le règlement numéro 10-233 concernant le crédit de taxes foncières pour construction résidentielle
- 6.3 Adoption – Premier projet de règlement numéro 12-268 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'autoriser les habitations multifamiliales (6plex) dans la zone M-10
- 6.4 Avis de motion – Règlement numéro 12-269 modifiant le règlement numéro 12-261 relatif au règlement général numéro G200 applicable par la Sûreté du Québec
7. SERVICE DE L'URBANISME :
- 7.1 Rapport du service
8. SERVICE TECHNIQUE :
- 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
10. Divers
11. Levée de la session

**3. CONSULTATION PUBLIQUE :**

- **Premier projet de règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux :**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS:**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**5. CONSEIL:**

**5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012, À 20 H :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-169 :**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-170 :**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que la liste des comptes à payer au 2 octobre 2012 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaines 35 à 38) :	24 908,95 \$
• Chèques C0005676 à C0005741 :	226 261,45 \$
• Chèque manuel M0005419 :	62,48 \$
• Chèque manuel M0005530 :	595,62 \$
• Chèques manuels M0005558 à M0005559 :	<u>97,98 \$</u>
	756,08 \$
• Paiements Accès D I2012120 à I20121129 :	20 166,07 \$
• Paiements Accès D L200001 à L200006 :	<u>15 417,36 \$</u>
	35 583,43 \$
<b>Total des dépenses:</b>	<b>287 509,91 \$</b>

**5.3 INSCRIPTION FACTURE "MAUVAISES CRÉANCES" :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-171 :**

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de transférer aux mauvaises créances les factures suivantes:

- Facture numéro CRF1100474 au montant de 956,50 \$
- Facture numéro CRF1100475 au montant de 956,50 \$
- Facture numéro CRF1100566 au montant de 354,84 \$

**5.4 ADOPTION - BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-172 :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2013 dont copie nous a été transmise pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu;

QUE le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2013, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.5 CROIX-ROUGE CANADIENNE DIVISION DU QUÉBEC POUR SECTION  
LES MASKOUTAINS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-173 :**

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge Section les Maskoutains tiendra une activité de financement le 24 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu qu'un montant de 250 \$ soit versé à titre de don.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

**5.6 DÉVELOPPEMENT SECTEUR SUD – SERVICES PROFESSIONNELS EN  
INGÉNIERIE – MANDAT POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-174 :**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de développement secteur sud débiteront sous peu et qu'il y a lieu de donner le mandat pour la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat revenait à Consumaj inc., tel que démontré lors de l'appel d'offres pour services professionnels en ingénierie, tel que mandaté en avril dernier par la résolution numéro 2012-66;

CONSIDÉRANT QU'avant de donner le mandat complet à la firme d'ingénieurs, la municipalité voulait s'assurer de l'intérêt des promoteurs de poursuivre le projet en totalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de mandater Consumaj inc. pour la poursuite des travaux, soit la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif et autres, pour un montant estimé de 40 000 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-411 et refacturées en majeure partie au promoteur, le tout tel que convenu dans l'entente promoteur.

**5.7 AMÉNAGEMENT INTERSECTION ROUTE 137 ET RANG 7 – OFFRE DE  
SERVICES PROFESSIONNELS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-175 :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite effectuer un aménagement à l'intersection de la route 137 et du rang 7;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue à cet effet de Services Exp inc., le 13 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de mandater Les Services Exp inc., pour un montant de 3 450 \$, plus taxes et d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-721.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.8 RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET POSTE DE SURPRESSION – DEVIS  
POUR EXPLOITATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-176 :**

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Aquatech se termine en février prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour ce genre de contrat, il faut procéder par appel d'offre avec pondération puisqu'il s'agit de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue à cet effet de Services Exp inc., le 13 septembre 2012, pour préparation du devis relativement à l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de mandater Les Services Exp inc., pour un montant de 3 160 \$, plus taxes et d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 02-412-00-411.

**5.9 MAINTENANCE DES BORNES D'INCENDIES / PURGES :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-177 :**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer la maintenance sur les différentes bornes ou purges sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue à cet effet de Spécialité André Mathieu, le 18 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de mandater Spécialités André Mathieu, pour un montant estimé de 1 000 \$, plus taxes et les pièces qui pourraient être défectueuses et d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

**5.10 MISE À JOUR DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ BÂTIMENTS  
MUNICIPAUX :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-178 :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer l'efficacité des systèmes de sécurité dans certains bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT la proposition de Lussier Alarme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de mandater Lussier Alarme, au montant estimé de 11 500 \$, plus les taxes et les frais de tuyauterie si nécessaire.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-220-00-522, 02-320-00-522, 02-701-20-522 et 02-702-30-522.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.11 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DIVERS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-179 :**

CONSIDÉRANT la demande du comité de direction du service des incendies pour différents achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'autoriser les achats suivants :

- Porte pour cylindres d'air, montant estimé de 1 000 \$, plus taxes;
- Cale et support en aluminium, chez Chagnon & Fils, au montant de 286,22 \$, plus taxes;
- Caméras de recul, chez Groupe Maska, au montant de 680 \$, plus taxes;

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-220-00-526.

**6. LÉGISLATION:**

**6.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-153 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-180 :**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 12-266 lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter le règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

**6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-267 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-233 CONCERNANT LE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE :**

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Coolidge que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 12-267 abrogeant le règlement numéro 10-233 concernant le crédit de taxes foncières pour construction résidentielle.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**6.3 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN D’AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE M-10 :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-181 :**

IL est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d’adopter le projet de règlement numéro 12-268 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d’autoriser les habitations multifamiliales dans la zone M-10.

**6.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-261 RELATIF AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :**

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Perron que sera adopté, lors d’une séance ultérieure, le 12-269 modifiant le règlement numéro 12-261 relatif au règlement général numéro G200 applicable par la Sûreté du Québec.

L’objet de ce règlement est de modifier les personnes autorisées à émettre des permis de feux pour que seulement le directeur du Service des incendies ou un des officiers soient autorisés à émettre lesdits permis.

En vertu de l’article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**7. SERVICE DE L’URBANISME :**

**7.1 RAPPORT DU SERVICE :**

La compilation du mois de septembre 2012 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :**

Le rapport du mois de septembre 2012 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :**

Le sommaire de la correspondance du mois de septembre 2012 est déposé au Conseil.

**10. DIVERS :**

Aucun sujet n’est discuté à ce point.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**11. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-182 :**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de lever cette séance à 20 h 30.

---

Robert Houle, Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière